

## Droite de rétractation

Complétez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez renoncer au contrat dans le délai légal prévu de cinq jours à compter du jour où vous avez souscrit l'abonnement. Vous pouvez retrouver la date de la commande et le numéro de client sur l'e-mail de confirmation que vous avez reçu. Vous pouvez renvoyer le formulaire par courrier, mais naturellement aussi par e-mail via l'adresse annuler@yoin.be. L'indication du motif est facultative.

Youfone SA, Boîte postale 20104, 1101 SCANNING, Belgium

Je renonce par la présente à mon contrat relatif à la souscription d'un abonnement Internet À Domicile Yoin.

## Mes données

---

Données client :

Nom :

Adresse :

Adresse e-mail :

Commandé le :

Numéro de client :

Motif :

(facultatif)

---

Nom :

Date de naissance :

Date :

Signature :

Ce formulaire doit être entièrement rempli et envoyé par e-mail à l'adresse annuler@yoin.be.

## Droite de rétractation

Si vous avez passé une commande en ligne, vous avez le droit de renoncer à votre achat dans un délai de cinq jours calendrier sans devoir vous acquitter d'une pénalité ou motiver votre refus.

### Comment vous rétracter

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez informer Youfone SA via une déclaration non ambiguë en envoyant un e-mail à [annuler@yoin.be](mailto:annuler@yoin.be) ou une lettre à l'attention du service clientèle de Youfone SA,

Youfone SA, Boîte postale 20104, 1101 SCANNING, Belgium

Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire type pour rétractation joint, mais ce n'est pas une obligation.

## Délai

L'envoi de l'avis de rétractation n'est valable que s'il est effectué dans un délai de **cinq jours calendrier** suivant le jour où vous avez passé votre commande. La charge de la preuve de l'envoi en temps opportun incombe au client.

### Effets de la rétractation

Les frais que vous avez déjà supportés pour la demande de modem sont remboursés par Youfone SA sans délai, et en tous les cas dans les cinq jours calendrier suivant le jour où vous avez informé Youfone SA de votre décision de rétractation.

Si vous avez demandé à Youfone SA que la prestation de services commence pendant le délai de rétractation, vous devrez payer un montant proportionnel à ce qui a déjà été fourni au moment où vous nous avez notifié votre décision de rétractation, par rapport à la pleine exécution du contrat.